



CANNABIS SANS FRONTIÈRES
(ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE)
MOUVEMENT POUR LES LIBERTÉS

**Lettre ouverte à l'adresse de Madame la Présidente de la Confédération helvétique, Doris Leuthard
(et à toute autorité suisse susceptible d'intervenir
pour éviter une issue funeste à la grève de la faim de Bernard Rappaz)**

Mercredi 24 novembre 2010

Madame la Présidente,

Bernard Rappaz en est à son 90ème jour de grève de la faim.

La semaine dernière, on était informés d'une sensible dégradation de son état de santé. Il peut mourir à tout moment. Ce serait une catastrophe. Pas pour lui ou pour les siens, ou pour nous, ses amis, mais pour la société suisse dans son ensemble, et, au-delà, pour la conscience humaine.

S'il y a des précédents de décès de grévistes de la faim incarcérés à travers le monde, aucun ne se sera produit dans des conditions aussi pacifiées que celles de la société suisse. On peut relever que ces rares précédents s'inscrivaient tous dans des situations de conflits aigus, de l'ordre de la guerre civile, où les antagonismes sont extrêmes. Mais, quelles qu'aient été les circonstances, ces tragédies humaines ont toujours suscité un légitime sentiment de compassion universelle.

J'ai, quant à moi, engagé une grève de la faim depuis plus de cinq jours maintenant, depuis que j'ai appris le vote par Grand conseil du Valais, par une majorité de 113 voix contre 14, du refus de la grâce pour Bernard Rappaz, alors qu'il avait déjà atteint une durée de grève de la faim où il ne fait pas de doutes que ses jours sont en danger.

Les déclarations des divers partisans de la politique de refus de grâce sont sans ambiguïtés : tous assument que Bernard Rappaz puisse mourir de son action. Ainsi, un homme pourrait mourir pour la cause du cannabis.

Nous savons que la politique vis-à-vis des drogues, et du cannabis en particulier, a pu fluctuer ces dernières années, entre des approches tolérantes ou répressives, en Suisse comme dans beaucoup de pays.

Bernard Rappaz incarne la tentation de la tolérance, sur laquelle il a fondé son entreprise, Valchanvre. Loin d'être un « trafiquant » au sens où la loi comme le langage commun le conçoivent, il a développé une activité légale, publique, ouverte. Qu'il ait pu se trouver en porte-à-faux lorsque s'est opéré un revirement de tendance, pour une option plus répressive, n'était vraisemblablement pas un motif suffisant pour le condamner lourdement.

Mais, quoi qu'on pense de sa condamnation, la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si une telle destinée, prise dans les paradoxes de son époque, peut mériter la mort.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

La diversité des lois, et des jurisprudences, selon les cantons est manifeste. On me rapportait une jurisprudence récente, dans le canton de Saint-Gall, où un cultivateur de cannabis pouvait se voir infliger une peine d'amende avec sursis pour une production pas forcément négligeable de 1500 plantes. Et, pour des motifs semblables, dans le canton voisin du Valais, Bernard Rappaz pourrait mourir ?

J'en appelle à vous particulièrement, comme à toute autorité susceptible de bénéficier de la perspective d'ensemble sur la Confédération helvétique que vous confère votre fonction.

Aujourd'hui, Bernard Rappaz ne demande même plus la révision de son procès. Il a appris, en même temps que tombait le vote du Grand conseil valaisan, que sa ferme a été vendue aux enchères, ses proches n'étant parvenus à rassembler la somme nécessaire à son rachat. Il aurait manqué trente mille francs...

Son avocat témoignait de ce que la perte de sa maison, l'œuvre de sa vie, aurait plus encore affecté le gréviste de la faim que le monstrueux refus de grâce quasi unanime prononcé par les représentants du peuple du Valais.

Bernard Rappaz demande désormais simplement une suspension de sa peine, quelques mois, pour faire face à cette catastrophe supplémentaire qui s'abat sur lui et sur tous les siens.

Ainsi, il ne pose plus qu'une question simple : veut-on vraiment sa mort ?

La diabolisation dont il est l'objet vise à éteindre dans le cœur de vos compatriotes la compassion, ce sentiment universel sans lequel toute vie en société serait impossible.

Dans une telle situation, c'est à vous qu'il revient, comme à toute autorité morale, de faire tout le possible pour éviter que cet égarement n'aboutisse à un drame.

S'il semble facile à certains de réclamer la sévérité aujourd'hui, il est bien probable que si, demain, Bernard Rappaz venait à mourir, ce serait une tragédie pour tous.

Pour lui, pour sa famille, pour ses amis, et pour le peuple suisse dans son ensemble. Au-delà, c'est pour nous-mêmes, ici en France, et pour tous ceux qui seraient amenés à connaître les circonstances de ce martyre, que la consternation serait sans limites.

On voudrait vous supplier, pour ne pas en arriver là.

En espérant que vous puissiez intervenir avant qu'il ne soit trop tard, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma plus haute considération.

Michel Sitbon

Editeur - Président, co-fondateur de Cannabis Sans Frontières

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>